

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	31 (1902)
Heft:	12
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quatrième année continue ces exercices au moyen du tableau de la ville suivi d'un récit de voyage à Berlin, tiré du livre de lecture par Hoinville et Hubscher.

A ces leçons de choses se relient des exercices grammaticaux, des données pour la rédaction de compositions et lettres, des poésies et morceaux de lecture, ainsi que le vocabulaire.

L'auteur accorde une place plus large aux exercices grammaticaux combinés de façon à inculquer à l'élève les notions grammaticales indispensables. Les leçons de choses ont ainsi une solide base grammaticale et l'élève est amené insensiblement à une étude plus approfondie de la grammaire allemande.

Dans le choix des récits et poésies, l'auteur a recherché surtout la simplicité du langage. Ce manuel mérite, à notre avis, un accueil des plus favorables partout où l'on enseigne l'allemand d'après la méthode intuitive.

O. M.

II

Chansons et rondes du canton de Fribourg, publiées par M. J. Reichlen.

Un volume richement illustré in-folio. Prix : 9 fr. pour les souscripteurs et 12 fr. après le tirage. Souscrire auprès de M. Reichlen, peintre, à Fribourg.

M. Reichlen, notre peintre bien connu, désireux de conserver aux générations futures les chansons de nos grand'mères, les gais refrains d'autrefois qui se perdent tous les jours au souffle du renouveau, vient de recueillir toute une gerbe de bonnes vieilles chansons. Il y en a soixante-huit, la plupart inédites. Ce deuxième recueil n'est ni moins riche, ni moins intéressant que le premier qui a obtenu un vrai succès. Chaque chanson est accompagnée de la musique ; beaucoup sont, en outre, illustrées.

Mais cette précieuse publication, qui est prête, ne pourra voir le jour qu'autant qu'on parviendra à réunir un nombre suffisant de souscripteurs pour couvrir à peu près les frais de l'impression.

La plupart de nos lecteurs ne manqueront pas de contribuer à cette œuvre patriotique en envoyant leurs noms à l'auteur. R. H.

CORRESPONDANCES

Conférence officielle du personnel enseignant du IV^{me} arrondissement au Pensionnat de Fribourg, le 13 mai 1902

Depuis plusieurs jours, le ciel restait gris et l'air froid ; le soleil semblait nous bouder. Mais voici que la traditionnelle conférence des instituteurs arrive ; elle est fixée sur le 13 mai, nombre fatidique, et pourtant nous sommes gratifiés d'un jour superbe.

La participation à notre réunion est générale. L'appel nominal ne fait constater qu'une absence.

On est heureux de se revoir après un long et pénible semestre, tramé de fatigues et de soucis. Aussi, comme la joie rayonne sur tous les fronts ! Les groupes se forment, les fraternelles poignées de mains sont échangées. Mais la sonnette s'agitte et la séance est ouverte par notre cher et dévoué inspecteur, M. Perriard.

En termes affectueux et aimables, il nous souhaite la bienvenue ; il a des remerciements chaleureux pour les vétérans de l'enseignement qui, par un dévouement sincère et un zèle infatigable, ont contribué puissamment aux progrès de l'instruction. Il salue aussi les benjamins, les ouvriers de la dernière heure ; il les convie à marcher sur les traces de leurs devanciers, qui ont aimé l'enfance et se sont fait partout les esclaves du devoir.

Ora et labora, telle est la maxime mise en pratique dans cette réunion, chargée de nombreux tractanda.

Le compte rendu général, dit M. Perriard, réserve quelquefois des surprises, des mécomptes et évoque des susceptibilités. Une foule de facteurs entrent en ligne de compte pour déterminer la classification des écoles : travaux des maîtres et des élèves, circonstances particulières, progrès réalisés, tenue du journal de classe, ponctualité, corrections des travaux écrits, etc., etc.

La légende des notes et la classification sont déterminées de la manière suivante :

a) **Légende des notes.**

1 — 1,5	= Très bien.
1,5 — 2	= Bien.
2 — 2,5	= Passable.
2,5 — 3	= Mal.
3 — 3,5	= Très mal.

b) **Classification des écoles**

1 — 1,75	= I ^e classe.
1,76 — 2,75	= II ^e classe.
2,76 — ...	= III ^e classe.

Les rapports annuels, les livrets scolaires des élèves émancipés et la liste des enfants astreints à la fréquentation doivent être remis à M. l'Inspecteur au plus tôt. La plupart des instituteurs, fidèles observateurs des avis donnés et du règlement, se sont déjà acquittés de ce devoir. Les retardataires sont toujours les mêmes.

M. le Président revient encore une fois sur l'art. 31 du Règlement général qui prévoit les septante-cinq demi-jours de classe pour la division supérieure pendant le semestre d'été. Il faut s'y conformer.

Pour obtenir plus sûrement ce quantum, on peut exiger la double fréquentation pendant le mois de mai, surtout dans les contrées où les travaux de la campagne n'exigent pas les bras des enfants. N'abusons pas des vacances, malgré tout l'attrait qu'elles ont pour les maîtres et pour les élèves ; elles ne doivent pas dépasser le maximum légal de douze semaines. Les instituteurs useront de leur influence auprès des Commissions locales pour restreindre ces vacances au minimum de dix semaines.

Les maîtres qui donnent des leçons spéciales à leur cours inférieur pendant les vacances s'en trouvent très bien ; ils font progresser leurs écoles.

Les filles émancipées avant l'âge doivent suivre les cours des ouvrages manuels durant l'hiver suivant.

Tous les membres du corps enseignant sont priés de prendre une part active à la réunion cantonale qui aura lieu à Romont, le 3 juillet prochain. Les sentiments de solidarité et de confraternité nous font un devoir d'assister nombreux à cette fête qui est avant tout la fête de l'éducateur.

Ces communications faites, M. l'Inspecteur jette un coup d'œil sur les derniers examens officiels et donne quelques conseils pratiques sur l'enseignement des diverses branches.

Education et tenue des élèves. — Jamais l'instituteur ne doit perdre de vue que son devoir est de développer toutes les facultés

de l'enfant, d'orner son esprit de connaissances utiles, variées et agréables ; mais ce qu'il doit encore moins oublier, c'est la nécessité de faire tourner son enseignement au profit de l'éducation. L'instruction sans l'éducation n'est rien ; c'est un foyer sans feu, une lampe sans huile et un phare sans lumière. Mgr Dupanloup disait que l'éducation doit rendre l'homme parfait. C'est beaucoup dire, mais nous pouvons obtenir une perfection relative.

Il est assez difficile à M. l'Inspecteur de connaître, lors de la visite officielle, la valeur d'une école sous le rapport éducatif ; car, pour ce jour solennel, tout va bien, en apparence du moins. La tenue générale est correcte, il y a de l'ordre, de l'exactitude ; les enfants sont propres, le silence est observé ; c'est un jour de parade.

Si l'éducation dans l'école est superficielle et peu soignée, l'esprit observateur l'a cependant bien vite remarqué. « Chassez le naturel, il revient au galop », surtout chez les enfants. L'attitude et les mouvements de certains élèves, la tenue des cahiers, etc., ne tardent pas à révéler le caractère des élèves et le degré éducatif d'une classe.

Mais c'est surtout dans l'observation des écoliers et des jeunes gens en dehors de l'école que M. le Président a constaté des lacunes. Ces allures désordonnées, ces procédés plus ou moins corrects annoncent, en effet, que nous avons encore beaucoup à faire au point de vue de l'éducation et particulièrement de la politesse.

Cependant, la politesse extérieure est une des qualités que les parents aiment à trouver chez leurs enfants.

Le manque de tenue, l'oubli des bienséances diminuent le mérite le plus solide et font perdre à la vertu même son amabilité et ses attractions. Un diamant brut ne saurait servir d'ornement ; il faut le polir pour le faire paraître avec avantage. Appliquons-nous donc de bonne heure à rendre les enfants bons, honnêtes et bien élevés. Rappelons-leur souvent leurs devoirs à l'école, en dehors de l'école, à l'église, sur la rue, à la maison ; le respect qu'ils doivent à leurs maîtres et à tous leurs supérieurs. Exigeons l'observation stricte du Règlement (art. 35), de la loi (art. 17, 18, 19) et de l'appendice (pages 83 et 84). Employons, chaque samedi, la dernière demi-heure pour lire et interpréter les chapitres les plus importants sur la civilité, la politesse et le savoir-vivre. Mettons aussi à profit les nombreux chapitres de nos manuels de lecture qui traitent de cet important sujet.

Discipline. — Sans discipline, il ne faut attendre des élèves ni travail, ni progrès. L'indiscipline affaiblit l'autorité et engendre l'anarchie scolaire. L'influence d'une bonne discipline s'étend hors de la salle de classe. L'enfant qui a pris l'habitude de l'ordre et de l'obéissance aura plus tard envers l'autorité cette déférence qui relève la dignité du citoyen.

Il faut se faire aimer des enfants en les aimant, s'en faire respecter en se dévouant tout entier à leur éducation, en se respectant soi-même et en se conduisant en dehors de l'école d'une manière irréprochable ; tout le secret d'une bonne discipline est là.

On le voit, la discipline repose sur le principe de l'affection et du respect réciproques. Plus les punitions sont rares, plus elles ont d'effet. Il vaut toujours mieux récompenser que punir. Cependant, il faut recourir quelquefois aux moyens disciplinaires.

Le Règlement interdit formellement les châtiments corporels qui sont insuffisants, dont l'emploi avilît le maître et les élèves et indisposent les parents.

(A suivre.)

MONNARD, secrétaire.

Echos des conférences valaisannes

Mardi 22 avril 1902, par un temps très beau, les instituteurs du district d'Entremont tenaient, à Vollèges, leur conférence pédagogique annuelle, présidée par leur dévoué et cher inspecteur, M. Troillet.

Notre modeste réunion fut honorée de la présence de MM. Lamon, Troillet et Rouiller, inspecteurs scolaires ; Hubert, Coquoz, Luy, professeurs ; Dr Broccard, etc., etc. Les autorités de Vollèges ont également bien voulu participer à notre conférence. Merci à tous ces Messieurs pour l'intérêt qu'ils portent à la noble cause de l'enseignement.

A 10 heures, M. le Président ouvre la séance par la prière d'usage, et, après les souhaits de bienvenue, il rappelle à notre souvenir notre regretté collègue César Emonnet, de Sembrancher. L'assemblée se lève en signe de deuil.

L'appel nominal constate l'absence motivée de cinq instituteurs.

Les membres du Comité pour la prochaine période furent confirmés dans leurs fonctions. Terrettaz, Jos., inst. à Levron, fut réélu vice-président et votre serviteur secrétaire.

Sept instituteurs donnèrent ensuite lecture des travaux sur le sujet mis à l'étude. Les idées renfermées dans ces compositions, d'ailleurs traitées avec beaucoup de soins, soulevèrent une discussion assez vive, chacun s'étant fait un devoir de l'alimenter.

M. l'Inspecteur du district de Saint Maurice nous fait comprendre bien clairement que la bonne lecture ne consiste pas seulement à lire couramment, mais à lire avec expression et bonne prononciation. Il recommande pour cela les ouvrages de Legouvé.

M. Lamon partage l'avis des instituteurs : il faudrait changer nos manuels de lecture ; cependant ceux en usage actuellement ont rendu de grands services. Il encourage surtout la création de bibliothèques scolaires et paroissiales, afin de fournir aux amateurs de lectures des ouvrages propres à former le cœur et l'esprit.

M. Rouiller félicite les instituteurs de la manière dont ils ont lu. Il nous montre, en termes bien sentis, que la lecture doit être en même temps un exercice d'ordre et d'obéissance. Il émet, en outre, l'idée qu'il serait très utile que le Département étudiât la question de l'amélioration des manuels de lecture.

Un instituteur a exprimé le vœu que dans toutes les conférences on donnât un exercice de leçons pratiques sur le sujet mis à l'étude.

A propos de bibliothèques, grâce surtout à la ténacité de M. Guigoz, instituteur, on a pris la décision suivante : La bibliothèque du district, installée à Sembrancher, sera placée sous la direction du professeur de cette commune, lequel est chargé des envois demandés par les instituteurs et du contrôle des ouvrages livrés.

M. le Président nous donna connaissance d'une lettre adressée par M. Giroud, président de la *Société valaisanne d'Education*, exprimant le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à notre réunion.

M. Lamon nous fait ensuite connaître les notes obtenues l'automne dernier par les recrues de notre canton et par celles de notre district en particulier. Il nous félicite des bons résultats acquis, nous engageant néanmoins à vouer plus de soin à l'enseignement de la lecture, branche pour laquelle la note n'est pas encore ce qu'elle pourrait et devrait être.

Je m'arrête là, car l'*Angelus* ayant sonné depuis quelques instants

déjà, on juge à propos d'entamer la seconde partie de l'ordre du jour, sous la forme d'un plantureux dîner, qui fut servi sans alléger la bourse des convives. Enfin, chants et toasts se succédèrent avec entrain sous l'habile direction de M. Genoud, Jos., nommé major de table. A notre grand regret, vers 3 heures, la plupart des membres honoraires nous quittent, et un peu plus tard, vu la grande distance que bon nombre d'instituteurs doivent parcourir pour rentrer chez eux, c'est le signal de la séparation générale. Après avoir échangé force poignées de mains, on se quitte en emportant de Vollèges et de notre réunion pédagogique le meilleur souvenir.

M. TERRETTAZ, instituteur.



Chronique scolaire

Confédération. — *Recrutement en Valais.* — Les opérations du recrutement de la classe 1883 commenceront cette année en Valais un peu plus tôt encore que de coutume. Elles se poursuivront d'une façon continue, du 13 septembre au 4 novembre.

Voici, du reste, la date à laquelle ces opérations auront lieu et qu'il importe de connaître dès maintenant en raison des dispositions à prendre par les autorités communales et par les jeunes gens eux-même conformément à l'arrêté relatif à l'organisation des cours et des examens préparatoires au recrutement :

I^{re} Division. — 6^{me} arrondissement.

Les 13 et 15 septembre à Martigny; — les 16 et 17 septembre à Sion.

I^{re} Division. — 7^{me} arrondissement.

Les 18 et 19 septembre à Sion; — Les 20 et 23 septembre à Sierre; — le 24 septembre à Loèche.

VII^{me} Division. — 5^{me} arrondissement.

Le 25 septembre à Fiesch; — le 26 à Brigue; — le 27 à Stalden et le 29 à Rarogne.

I^{re} Division. — 5^{me} arrondissement.

Le 30 septembre à Vouvry; — le 1^{er} octobre à Monthey; — le 2 octobre à Saint-Maurice; — le 3 octobre à Bagnes et le 4 à Orsières.

La même Commission sanitaire fonctionnera dans tout le canton.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre N° 11, M. Scherf, professeur, à Neuchâtel, sera l'expert pédagogique fédéral pour le canton du Valais.